

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2011

PROTECTION DES CONSOMMATEURS - (n° 3632)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 509

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 218 de Mme Erhel

à l'ARTICLE 3

Substituer aux alinéas 5 à 8 les quatre alinéas suivants :

« 2°) À la première phrase de l'alinéa 31, substituer aux mots :

« et le profil de consommation mentionnés »,

« le mot :

« mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.